détroit de Northumberland étaient distribués parmi la population de l'Île du Prince-Édouard, chaque habitant recevrait environ \$6,700. Cela me rappelle le cas d'une réserve des Prairies, qu'on a cédé il y a environ cent ans à des Indiens d'une race alors fière. On leur a dit qu'aucune chaussée ne les ferait sortir de la réserve; ils formeraient une sorte d'îlot et le gouvernement fédéral subviendrait à leurs besoins. Qu'est-il arrivé? Les gouvernements de la fin des années 1800 ont tant abâtardi cette race d'Indiens jadis orgueilleuse qu'ils ne veulent plus, aujourd'hui, faire partie de notre société. Que le ministre n'agisse pas en vertu de cette mesure. Qu'il ne crée pas de réserve indienne en dehors de l'Île du-Prince-Édouard. On devrait se contenter de construire une chaussée là-bas et de laisser les gens se suffire à eux-mêmes.

Que les régions spéciales nºs 2 et 3 de l'Alberta ne deviennent pas un désert dans une province prospère et fière comme l'Alberta. Que le ministre contribue à l'expansion de la région et crée les possibilités d'emploi dont il est fait mention à l'article 39. Que le ministre soit prêt à participer. Qu'il accorde une subvention, au besoin, aux gens de l'endroit pour donner de l'expansion à l'industrie dans ces régions, au lieu de donner 5 millions de dollars à la RCA Victor pour établir la filiale d'une compagnie de télévision américaine dans une ville prospère d'Ontario.

J'exhorte le ministre, par votre intermédiaire, monsieur le président, à réfléchir particulièrement à la responsabilité qui lui incombe de permettre aux gens de suffire à eux-mêmes. Qu'il n'établisse pas de réserves indiennes dans l'Île-du-Prince-Édouard. Qu'il n'en établisse nulle part au Canada; il y en a déjà assez. S'il veut accomplir sa lourde tâche de façon satisfaisante, le ministre doit examiner tous les coins et recoins du Canada et créer des possibilités pour tous les citoyens.

## • (9.50 p.m.)

Il y a trois semaines environ, je suis revenu d'un voyage dans les Maritimes. Nous étions allés examiner les problèmes du transport dans cette région. Homme de l'Ouest, je n'ai pu m'empêcher d'être impressionné par les occasions qui sont offertes aux gens de là-bas. Cela m'a paru étrange. Depuis que le rapport Gordon a conseillé d'encourager l'exode des gens des Maritimes, le gouvernement fédéral l'a fait. Je conseille au ministre de regarder les choses avec un peu plus de recul, car les arbres enpêchent de voir la forêt. Il y a toutes sortes de possibilités dans les Maritimes.

Suivant les données fournies par la revue Un peu d'initiative de la part de nos gens les Time en date du 28 février, si les fonds qu'exi- actualiseraient, car elles existent. Si seulegera la construction d'une chaussée sur le ment un quart de ceux qui ont quitté les Maritimes par suite du rapport Gordon y retournaient, je suis convaincu que cette région connaîtrait la prospérité. Dans ma région, le gouvernement fédéral a encouragé les gens à quitter les zones spéciales nos 2 et 3; cela s'est fait entre 1921 et 1939. Si un quart de ces exilés revenaient, la région connaîtrait une relance extraordinaire. Si le gouvernement créait des emplois dans ces régions, les gens retourneraient dans les zones atteintes de l'Alberta et des autres provinces des Prairies.

> Que le ministre prenne sa tâche au sérieux et assume ses lourdes responsabilités. Examinez tous les coins et recoins du Canada pour voir où il serait possible de créer des possibilités. Sinon, vous manquerez aux obligations que vous avez assumées aux termes de cette loi, et vous ne serez pas digne du cabinet, ni du ministère qui doit jouer un rôle si important dans l'expansion économique du Canada.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 40-Rapport annuel.

M. MacDonald: Monsieur le président, comme le savent les honorables députés, cet article a trait au rapport annuel. Je veux proposer un amendement là-dessus. Lors du débat sur ce bill, la Chambre, le grand public et la presse ont exprimé la crainte que la mesure proposée ne rende le ministre trop puissant. On a donné au ministre plus de pouvoirs qu'on n'en donne normalement à un chef de ministère. Ils sont triples. Premièrement, il a le pouvoir de désigner les régions. Il pourra décider quel type d'industrie doit être implantée dans telle zone afin de remédier aux disparités régionales. Deuxièmement, il peut décider quelles subventions on doit accorder aux industries au cours des trois premières années de leur exploitation, et si ce seront des subventions ou des prêts. Par déférence peut-être pour le ministre on n'a pas soulevé cette question à la Chambre ce soir. Comme le savent les honorables députés, cette sorte de pouvoir pourrait encourager le népotisme; toutefois, les députés ont bien trop d'estime pour le ministre pour oser même suggérer qu'il ferait un tel usage de ces pouvoirs. Troisièmement-et c'est là une question que l'on a déjà débattue assez longuement-le ministre a pouvoir de coordonner ou d'engager la collaboration des autres ministères.

[M. Horner.]